La rentrée a lieu aujourd'hui, à six heures et demie. On voit beaucoup de drapeaux dans toutes les rues.

Une jambe cassée. — Dimanche, à 5 h. 1/2 du matin, Jean-Baptiste Defoins, 29 ans, rattacheur, et Prosper Dubois, son voisin, pas tient le long des palissades d'un enclos appartenant à Mme veuve Roussel, fernière au Tilleul, et où travaillaient trois ouvriers, entre autres Auguste Degrand, âgé de 49 ans. Pour un motif des plus futiles, on ne tarda pas à échanger de gros mots; et Defoins eut le tort de franchir la cloture, pour tenir tête aux ouvriers. Degrand s'avança sur lui armé d'un bâton, et lui en porta un premier coup qui le renversa. Non content de cela, et oubliant qu'on ne frappe plus un homme à terre, il asséna sur le malheureux Defoins, un formidable coup qui lui fractura la jambe. L'enquête se poursuit.

A la douane de la gare. — Un ecclésiastique, habitant Roubaix, revenant de Belgique, a été trouvé porteur, à la visite de la douane, de 2 kilog. de tabac, 1 kilog. de cigares et 1 kil. de poudre de chasse !! Il s'est empressé de transiger pour la somme de 200 fr.

Les suites d'une chute. — Nous avons relaté, la semaine dernière, le terrible accident arrivé à Mme veuve Cray, rue de la Latte. Cette dame est morte la nuit dernière, après avoir enduré plusieurs jours d'atroces souffrances.

Les vols de la rue de Gand. — Le cabaretier V..., qui a pris si prestement la fuite, est toujours introuvable ; et, comme il est déserteur belge, il est probable qu'il bénéficiera de la loi d'amnistie, votée il y a quelques jours à peine, par le Parlement de Bruxelles, et qu'on ne le reverra pas de sitôt en France.

L'enquête a fait découvrir bien des choses; et il paraît à peu près démontré maintenant, que la femme V... ne serait pas coupable du vol d'aucun des nombreux objets trouvés chez elle; que tout aurait été apporté par la femme G..., autrefois sa voisine. Celle-ci, quand elle est entrée au service de M. Lemaitre, devait quelque argent à la cabaretière, et elle aurait donné en paiement certaines parties de son mobilier, qui lui devenaient inutiles. Elle aurait continué ensuite à apporter de temps en temps, tantôt un objet, tantôt un autre, demandant à Mme V... de lui faire une petite avance, et qu'elle dégagerait le tout plus tard. Ce serait là son seul tort, avoir prêté sur gages.

La preuve c'est qu'on servait la clientèle dans les tasses, portant la marque du *Cygne*. Ajoutons que Mme V... ne sait pas lire.

Au reste les dépots faits par la femme G... ont été si nombreux que la cabaretière en retrouve encore de temps en temps et que, chaque fois, elle s'empresse de les apporter au commissariat du 2e arrondissement.

Quant au mari, c'était bien un fieffé voleur : les preuves abondent et sa fuite en dit assez.

Une excellente capture. — On n'a peut-être pas oublié qu'au mois d'août de l'année dernière, M. Tonnel, marchand bonnetier, chemin de Neuville, à la Croix-Rouge, a été victime d'un vol important, pendant qu'il était au marché de Tourcoing. On avait pénétré chez lui, par escalade et effraction, et on lui avait pris près de 500 fr. en numéraires, et plus de 200 fr. de marchandises diverses. Le voleur ne fut jamais connu.

Lundi dans la matinée, et pendant que M. Tonnel était encore au marché de Tourcoing, une voisine aperçut un individu qui essayait d'escalader la porte de la cour, qui donne sur un sentier, où il passe peu de monde. Elle courut vite avertir le brave garde Flipo, qui prit l'individu presque sur le fait et l'amena au poste.

Interrogé par M. Chamberlin, il déclara se nommer Augusto Destaillours, âgé de 25 ans, domestique, mais sans place, demeurant à Roubaix.

Il paraîtrait qu'il est depuis fort longtemps sans place; et cependant il n'a pas l'air trop malheureux.

N'est-ce pas le voleur de l'année dernière ?

Les tapageurs de la Blanche Porte. — Nous en avons parlé hier, mais l'enquête n'était que commencée, et on ne savait encore si les trois arrestations auraient été maintenues. Aujourd'hui que les faits sont éclaircis, il n'y a plus de doute, et les trois gaillards ont bien mérité d'aller à Lille.

L'aîné d'eux, Joseph-Paul Hanno, rattacheur, né à Bondues, âgé de 18 ans, condamné en 1887, pour violences et le 31 décembre 1888, à trois mois, pour vol d'un gateau, sur la voiture d'un boulanger, menaçait samedi le cabaretier Delahaye qui lui refusait à boire. « Quand mon frère sera sorti de prison, disait-il, nous viendrons tout briser ici. » Il y a une telle union dans cette famille qu'il ne savait pas que son frère, le fameux Charles, était revenu depuis deux jours !

Enfin ils ont tour à tour cassé des carreaux au cabaret Deproost, arraché et cassé des palissades au jardin Traisnel, rue des Catulans, et chez Narcisse Hollebecq. Armés de planches et de lattes, ils s'en prenaient à tous ceux qu'ils rencontraient. L'un, qui avait eu affaire à un soldat, criait : « Je n'en veux qu'à l'artilleur ! » Mais l'artilleur faisant volte-face, lui administra une maîtresse raclée. La sœur du soldat fut frappée à coups de planches. M. Paré, cabaretier, rue du Dragon avait jeté les trois drôles à la porte; mais ils se cramponnaient à lui et cherchaient à l'entraîner dehors. Un passant fut violemment frappé à la tête d'un coup de planche, heureusement amorti par le chapeau. MM. Jules Catteau et Victor Odoux furent aussi assaillis par ces sauvages. Mais Hanno trouva alors qu'ils en avaient fait assez et prêcha la modération à ses camarades !

Nous avons donné les états de service de Hanno : les deux autres sont : Louis Boisel, 23 ans, condamné l'année dernière pour avoir tenu un jeu de hasard et Théophile Debeh, 21 ans, né à Wattrelos, condamné en 1889 pour violences.

Tous trois sont poursuivis pour violences, bris de cloture et ivresse.

La valeur n'attend pas le nombre des années. — Nous avons relaté hier le cas de ce jeune garçon qui jouait à pile ou face, et à qui l'agent Dépoorter demandait ses nom et prénoms, un peu pour la forme, sans doute. Au lieu de s'estimer heureux d'en être quitte à si bon marché, le bon homme, voulut faire son crâne insultant l'agent le frappa, l'égratigna et chercha même à le mordre. C'est un sieur Lucien Dujardin, âgé de 13 ans. Il est parti lundi après-midi pour la prison de Lille !

Une histoire de pigeons. — Elle est vieille, cette histoire, remontant à plus de 10 mois.

M. Louis Kinds, tisserand, rue Dewavrin, possédait des pigeons, quatre surtout de grande valeur, qui lui avaient rapporté grand honneur et profit. Il les estimait à 100 fr. la couple, au moins.

Au mois de septembre 1889, les pigeons disparurent. Cela fut d'autant plus sensible au propriétaire qu'il ne put *jouer* cette année !

L'affaire paraissait pourtant oubliée quand, dimanche dernier, un jeune homme qui avait été autrefois en logement, chez un sieur Charles L. D..., cabaretier et entrepreneur, quelque part à Tourcoing, demanda à Kinds combien il avait autrefois vendu deux couples de pigeons, au susdit D... Ce fut un trait de lumière. Plainte a été déposée, une enquête est commencée, et D... a été entendu. Disons seulement pour aujourd'hui que ses allégations ne tiennent pas debout.

Nous reviendrons sur cette affaire, qui présente des aperçus réellement curieux et intéressants, touchant tout au moins, le demi-monde coulonneux.

Scandale au cimetière. — Jules Blink, 17 ans, journalier; Angèle Devos, 21 ans, soigneuse, rue de l'Alma, 21, à Roubaix, et une autre personne qui n'a rien dit, se promenaient dans le cimetière de Tourcoing, et avaient une tenue déplorable. Le garde Dutertre voulut les faire sortir; mais on l'accabla des plus grossières injures. Le joli couple est poursuivi.

Entre père et fils. — Désiré G..., cabaretier au Pont-de-Neuville, a porté plainte contre son fils, âgé de 21 ans, qui, après l'avoir jeté hors de son lit, a menacé de le frapper à coups de crosse de fusil.

Disparition. — Quentin Goube, 50 ans, cabaretier à la Malcense, est disparu sans aucun motif, le lendemain de la fête nationale. Il était vêtu d'un pantalon marron, veston noir, casquette à carreaux, blancs et noirs, chaussettes couleur vin, bottines élastiques.

L'accident de la rue du Château. — L'état de Estelle Delespaul ne paraît pas s'être aggravé. Mais les docteurs qui la soignent ne sont pas encore certains de pouvoir lui conserver la main.

CAISSE DE LIQUIDATION

DES OPÉRATIONS SUR MARCHANDISES DE TOURCOING

On nous communique la circulaire suivante :

« Par décision du Conseil d'administration, en date du 11 juillet courant, la Caisse de Liquidation des Opérations sur Marchandises de Tourcoing enregistrera, à partir du 16 courant, dans les limites de son règlement, les opérations à terme en coton, conformément aux règlements et conditions générales adoptés en Conseil, et aux conditions spéciales suivantes :

» 1° Les affaires à terme en cotons s'accompliront pour les cotons de New-Orléans au moyen de filières de cinquante balles environ, dont le poids net, déduction faite de toutes tares et réfractions, ne pourra être au-dessous de 10,000 kilogs, ni au-dessus de 10,300 kilogs ;

» Arbitrables sur le type unique, base de Low-Middling terme du Havre. Rien ne peut être livré au-dessous du type good ordinary, ni rien au-dessus du type middling. Le tout arbitrable dans l'ensemble et dans la proportion de chacune des classes livrées et comparées aux types, en tenant compte des écarts de prix existant lors de la livraison ;

» 2° Pour les cotons des Indes, au moyen de filières d'environ 110 balles, dont le poids net, déduction faites de toutes tares et réfactions, ne pourra être au-dessous de 20,000 kilogs ni au-dessus de 20,500 k.;

» Arbitrables sur le type unique, base de Good Standard Oomra de Liverpool. Rien ne pourra être livré au-dessous du type Oomra fully good-fair, ni au-dessus du type Oomra fully good. Le tout arbitrable dans l'ensemble et dans la proportion de chacune des classes livrées et comparées aux types, en tenant compte des écarts de prix existant lors de la livraison.

» Le déposit à faire à la caisse est de 600 fr. pour les contrats New-Orléans, et de 1,000 francs pour les contrats coton des Indes. Les marges seront appelées par variations de 1 fr. par 50 k.

» Le courtage est fixé :
à 25 fr. par filière à charge du vendeur;
à 25 fr. par filière à charge de l'acheteur.

» Sur chacun de ces courtages, il est retenu 5 fr. pour la commission de la Caisse.

» Jusqu'au 1er juillet 1891, toutes les filières expertisées et acceptées au Havre, pourront être enregistrées sans frais et mises en circulation à la Caisse de Tourcoing.

» Le receveur pourra demander, pour les filières du Havre, que la livraison soit faite au Havre ou à Tourcoing, mais le livreur bonifiera dans tous les cas au receveur le coût du transport du Havre à Tourcoing.

» Toute filière devra être mise en circulation par celui qui l'aura créée, au moins 48 heures avant le moment indiqué pour la livraison.

» Les dimanches, jours fériés et mi-fériés ne comptent pas dans le délai de 48 heures.

» Les jours mi-fériés sont ceux admis par la généralité du commerce cotonnier.

» Les filières du Havre pourront n'être mises en circulation que le dernier jour utile du mois avant 10 heures du matin.

» Toute filière pourra circuler jusqu'au moment où elle aura trouvé le dernier acheteur.

» Le vendeur qui ne sera pas en mesure de livrer à l'échéance, paiera 10 0/0 sur la cote du jour, plus 1 0/0 de retard par jour utile, jusqu'au 20 du mois suivant; s'il n'a pas livré le 20, il sera exécuté.

» Quoi qu'il arrive, la Caisse de Liquidation n'aura jamais à payer au receveur plus de 25 0/0 de la cote du dernier jour du mois où la livraison devait se faire.

» Tourcoing, le 16 juillet 1890.

» *Le Directeur*,
» Dumortier-Pruvost. »

Nous publierons demain les règlement et conditions générales de ces opérations sur coton.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

46600—23331

LILLE

Un accident mortel, boulevard des Ecoles. — Un déplorable accident vient d'arriver, boulevard des Ecoles en face de la sortie de la gare Saint-Sauveur, au coin de la rue de Turenne.

Un cavalier dont nous ignorons le nom passait en cet endroit à quatre heures ; tout d'un coup le cheval s'emballa et se précipita sur le charretier de M. Ségard-Dubois, maître maçon, rue de Roubaix, qui stationnait à côté d'un tombereau.

Le malheureux fut renversé sur le pavé d'un violent coup de pied de cheval reçu en pleine poitrine, il tomba sans connaissance.

Quelques personnes accoururent et transportèrent le pauvre charretier au cabaret voisin tenu par M. Cumerlinck, et où il rendit, quelques minutes après, le dernier soupir.

Quant au cavalier, auteur involontaire de cette mort, il avait été de son côté projeté avec violence sur le sol; dans sa chute, il se brisa la jambe et se démit la cheville. On l'a transporté dans un triste état à l'hôpital Saint-Sauveur.

L'emprunt de 600.000 fr. — On a distribué à la Chambre le rapport de M. Barbotin, concluant à autoriser la ville de Lille à emprunter 600.000 fr.

Lundi soir, à onze heures un quart, un incendie a detruit presque complètement une maison en bois, appartenant à M. Delestrez, marchand de pommes de terre, rue Colson.

Le feu a pris naissance dans une garde-robes, dans la mansarde. Tout a été détruit. Les pertes sont de 3,000 francs. Il y a assurance. Les causes sont inconnues.

Société des sauveteurs du Nord. — Voici la liste des numéros sortis au tirage de la tombola :

54	147	160	262	446	492	617	
842	894	918	1016	1018	1073	1142	
1782	2102	2292	2545	2753	2761	2843	
2871	2958	3489	3613	3777	3831	3844	
3974	4059	4198	4453	4681	4911	4949	
4975	5002	5101	5111	5377	5486	5492	
5533	5747	5755	5878	5890	5905	6338	
6275	6296	6328	6367	6850	6884	6907	
7395	7443	7490	7514	7516	7565	7769	
7971	8346	8179	8342	8405	8908	9019	
9502	9806	9713	9929	10042	10105	10271	
10382	10510	11009	11140	11224	11281	11307	
11619	11789	11944	12055	12061	12181	12253	
12269	12398	12475	12508	12607	12712	12814	
13174	13278	13290	13580	13793	14044	14057	
14139	14227	14240	14285	14275	14414	14457	
14652	14688	14800	14983	15011	15233	15266	
15403	15413	15568	15686	15777	15896	16532	
16757	17168	17216	17456	17911	17927	17943	
18099	18396	18358	18444	18457	18486	18661	
18933	19016	19042	19557	19793	19810	19992	
20260	20369	20671	20733	21013	21059	21068	
21353	21790	21941	22159	22174	22188	22219	
22279	22292	22365	22591	22530	22589	22778	
23504	23546	23609	23768	24115	24194	24277	
24385	24536	24732	24778	25183	25143	25191	
25910	25915	25938	25946	25952	26081	26133	
26173	26238	26503	26627	26631	26708	26804	
26947	26952	26987	27011	27131	27157	27328	
27340	27012	27683	27745	27767	28084	28502	
28600	28757	28877	28932	29308	29691	29709	
29720	29802	29869	29872	29867	29995.		

MUSETTES ET HAUTBOIS

SUR LA SAVONNERIE DU CONGO

Le vieillard de sa vie éternise l'automne;
Car, en dépit du temps il reste toujours beau,
S'il sait distribuer sur toute sa personne
Les parfums bienfaisants du SAVON DU CONGO.

* * *

La mode, par trop indiscrète,
Traite aujourd'hui de *Visigoth*
Quiconque n'a pas fait emplète
De ce trésor de la toilette
Qu'on nomme SAVON DU CONGO.

* * *

L'homme, fut-il savant et sage,
Eut-il tous les biens à gogo,
N'est complet que s'il fait usage
De l'exquis SAVON DU CONGO.

23420d Me *L. à Victor Vaissier.*

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

Audience du 21 juillet

Présidence de M. Dumortier-Cuignet, juge.

Contrat de représentation

Une affaire a tenu, à elle seule, l'audience de lundi. Il s'agissait d'un contrat de représentation passé par MM. Lestienne, Labbe et Cie avec MM. E. et S. Jay, de Grenoble pour la vente exclusive en Amérique des gants fabriqués par cette dernière maison.

Après avoir reçu son application pendant plusieurs années, cette convention avait été dénoncée par MM. E. et S. Jay et devait prendre fin le 30 juin 1890.

MM. Lestienne reprochent à MM. E. et S. Jay d'avoir, avant l'expiration du contrat, au 30 juin 1890, accordé la représentation pour leur marque avec une maison de Chicago et aussi d'avoir traité directement avec la clientèle américaine. Ils réclament de ce fait des dommages-intérêts ainsi que les commissions sur les gants vendus directement.

MM. E. et S. Jay, de leur côté, soutiennent qu'ils sont toujours restés dans les conditions strictes de la convention, que le traité passé avec la maison de Chicago ne devait prendre effet que du 1er juillet 1890; ils concluent donc au débouté de l'action et reconventionnellement ils demandent la condamnation de MM. Lestienne en dommages-intérêts.

Cette cause, très longuement plaidée, ne soulève aucune question de principe; c'est plutôt une appréciation de faits n'intéressant que les parties en cause.

Les intérêts de MM. E. et S. Jay étaient soutenus par Me Benoit, batonnier de l'ordre des avocats à Grenoble; Me Ruffolet plaidait pour MM. Lestienne.

Train de plaisir pour Dunkerque le dimanche 27 juillet. — Itinéraire et prix aller et retour :

Douai 5,40, Leforest 5 53, Libercourt 6,05, Seclin 6,18 (7,50 en 2e classe, 6,50 en 3e). — Départ de Tourcoing, 6,55; Roubaix, 7,03; Croix-Wasquehal, 7,10; Lille, 7,35; la Madeleine, 7,47 (7 fr. en 2e classe, 5,25 en 3e). — Départ de Péronchies, 7,59; Armentières, 8,11; Bailleul, 8,27 (5,75 en 2e classe, 4,25 en 3e). — Départ d'Hazebrouck 8 h. 54 (4,50 en 2e classe, 3,25 en 3e). — Arrivée à Dunkerque, 9,58.

Retour. — Départ de Dunkerque, 8 h. 45 soir. — Arrivée à Hazebrouck, 9 h. 55, Bailleul, 10,24; Armentières, 10,42; Péronchies, 10,54; la Madeleine, 11,06; Lille, 11,18; Croix-Wasquehal, minuit 11; Roubaix, minuit 17; Tourcoing, minuit 25; Seclin, minuit 16, Libercourt, minuit 30; Leforest minuit 41; Douai minuit 55.

PETITE CORRESPONDANCE

J. A. L. D. — Votre lettre a été remise à la personne intéressée.

A l'auteur de la lettre sur la « Mutualité ». — Prière de nous donner votre nom et votre adresse lisiblement.

NORD

M. Carnot dans le Nord. — On lit dans le *Gaulois* :

« Une démarche vient d'être faite auprès du Président de la République par les municipalités de Lille et de Wattignies, pour l'inviter à assister à la pose de la première pierre du monument qui sera élevé en l'honneur du général Faidherbe, à Lille, et à Wattignies pour poser celle du monument commémoratif de la bataille qui a eu lieu en cet endroit et où son aïeul a joué un rôle si glorieux. »

M. Carnot, après quelques hésitations, a définitivement accepté l'offre qui lui était faite, et a promis d'assister aux deux cérémonies auxquelles on est venu l'inviter.

A défaut de M. de Freycinet, M. Constans accompagnera le Président de la République dans le Nord.

Mauvaises nouvelles d'Islande. — Le *Temps* reçoit de Dunkerque la dépêche suivante :

« Les mauvais temps précédemment signalés en Islande persistent. Les médiocres résultats de la pêche à la morue ne paraissent point s'améliorer.

» D'après une correspondance venue d'Ecosse et arrivée dimanche à Dunkerque, une tempête furieuse aurait eu lieu aux Arcades. Treize petits bateaux auraient sombré engloutissant avec eux 51 matelots.

» On manque de renseignements précis sur ce sinistre. »

Assises du Nord. — La Chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Douai s'est réunie hier lundi et a renvoyé aux assises les affaires suivantes :

7e affaire. — Marie-Louise-Julie-Duvivier, servante à Croix ; infanticide.

8e affaire. — Jean-Baptiste Caillaux, 27 ans, journalier et cabaretier à La Longueville ; affaire de mœurs.

9e affaire. — Louis-Ferdinand Hecquet, 43 ans, marchand forain à Valenciennes ; affaires de mœurs.

10e affaire. — Paul-Ernest Colinet, 25 ans, herbager à Férou; faux et usage de faux.

11e affaire. — Florimond Souffilet, 58 ans, journalier à Seclin; affaire de mœurs.

12e affaire. — Félicité Bins, femme Bouchez, 61 ans; Nathalie Meurant, 26 ans; Jules Bonnaire, 41 ans; Julie Boucher, 23 ans; Désirée Vendois veuve Caille, 53 ans; Eugénie Fromont, 25 ans; Stéphanie Eloire, 31 ans, et Flore Dubreuck, femme Boucher, 42 ans, tous de Landrecies, sauf la nommée Blas, d'Orsy; avortements.

13e affaire. — Xavier-Jean-Baptiste Méresse, 17 ans, marinier à Hordain; coups suivis de mort.

14e affaire concernant un sieur Baken qui est poursuivi pour faits d'immoralité.

Saint-Amand-les-Eaux. — Vier, l'auteur du drame que nous avons relaté a été conduit lundi devant M. Legrand, juge d'instruction. Aux questions posées par l'honorable magistrat, Vier a avoué son crime, déclarant qu'il avait agi sous l'empire de la boisson, mais que la conduite menée par sa femme l'avait exaspéré.

L'état de cette dernière est satisfaisant et l'on croit que sous huit jours, elle sera rétablie.

Dunkerque. — Hier après-midi à l'heure de la marée le steamer anglais *Coleridge* venant d'Hernosant avec bois effectuait son entrée, lorsqu'arrivé à environ 100 mètres en dedans des jetées, il fit une embardée sur bâbord et alla se coller sur la jetée.

Le remorqueur *Progrès* après quelques efforts le retira et le prit à la remorque afin de le conduire au bassin. Arrivé à la hauteur de l'écluse du Nord, le steamer anglais, qui ne gouvernait que difficilement, buta dans le bâtardeau. Le *Progrès* l'avait dégagé de nouveau le remorqua sans autre incident dans le bassin de Freycinet.

Les avaries sont de peu d'importance.

Dans le même moment le steamer anglais *Sir. Kelly* venant de Bilbao, fut gêné par le *Coleridge* qui lui obstruait le passage. Il devait évoluer sur babord. Malheureusement la violence du courant était telle qu'il fut impossible de gagner le large et il s'échoua environ 300 mètres dans l'est des jetées. Malgré tous les efforts des remorqueurs *Dunkerquois*, *Progrès* et *Rapide*, il ne put être renfloué.

A la marée suivante on a essayé de nouveau de le renfouer, mais inutilement. Afin de rendre le renflouement possible à la prochaine marée l'on continue d'alléger le steamer en jetant à la mer une partie de sa cargaison.

Nos députés. — Voici comment se sont répartis les suffrages des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans la séance de samedi :

1° Sur l'amendement de M. des Rotours, à l'article 28 du projet de loi concernant les contributions directes, amendement repoussé par 320 voix contre 155. Ont voté *pour* : MM. Adam, Boulanger-Bernet, Déjardin-Verkinder, Déprez, Dron, Dubois, Evrard, Eliez, de Frescheville, Maxime-Lecomte, Ledieu, Le Gavrian, Michau, de Montalembert, Plichon, Léon Renard, des Roteurs, Sirot, Taillandier, Thellier de Poncheville, Trannin, Werquin; *contre* : MM. Boudenoot, Fanien, Graux, Jonnart, Lalou, Moreau, Ribot, Bergerot et Haynaut.

2° Sur l'amendement de MM. Mesureur et Millerand à l'article 21, amendement repoussé par 292 voix contre 198. Ont voté *pour* : MM. Déprez, Dron, Dubois, Evrard Eliez, Haynaut, Lalou, Lecomte, Moreau, Sirot, Trannin et Werquin ; *contre* : MM. Adam, Bergerot, Boudenoot, Boulanger-Bernet, Déjardin Verkinder, Graux, Jonnart, Ledieux, Le Gavrian, Michau, de Montalembert, Plichon, Renard, des Rotours, Tailliandier, Thellier de Poncheville.

M. Fanien n'a pas pris part au vote.

3° Sur l'ensemble du projet de loi des contributions directes, adopté par 444 voix contre 64. Ont voté *pour* : MM. Bergerot, Boudenoot, Boulanger-Bernet, Déprez, Dubois, Evrard-Eliez, Fanien, Georges Graux, Haynaut, Jonnart, Lalou, Maxime Lecomte, Ribot, Sirot, Trannin et Werquin ; *contre* : MM. Adam, Déjardin-Verkinder, Le Gavrian, de Montalembert, Plichon, Leon Renard, des Rotours, Tailliandier et Thellier de Poncheville.

M. le général de Frescheville n'a pas pris part au vote.

M. Pierre Legrand était absent par congé.

PAS-DE-CALAIS

Suicide d'un soldat du 33e de ligne, à Arras. — On a retiré lundi matin du canal de la Scarpe le cadavre d'un sieur Hocquet, musicien au 33e de ligne. Ce soldat avait disparu depuis quelques jours; il avait bien manifesté, il y a un certain temps, l'intention d'en finir avec la vie, mais les recherches qu'on avait entreprises dans cette hypothèse avaient été vaines, on en était arrivé à croire que Hocquet avait simulé un suicide pour mieux prendre la fuite. On savait de plus qu'il avait une maîtresse à Roubaix. Peut-être avait-il rejoint cette dernière et passé avec elle en Belgique.

Son cadavre a été découvert, flottant sur l'eau, près du pont de Grès, par MM. Bacquet, d'Arras, et Grenier, de St-Nicolas.

On se rappelle qu'un autre musicien du même régiment s'est suicidé à Lille, il y a environ quinze jours.

Un bolide à Arras. — Notre correspondant particulier d'Arras nous télégraphie qu'un bolide lumineux est passé à Arras la nuit dernière vers une heure, laissant dans le ciel une traînée lumineuse qui a persisté environ trente secondes.

Dans le monde. — On annonce l'arrivée à Boulogne-sur-Mer, de la reine Marie-Sophie de Naples.

La reine compte passer toute la saison à Boulogne. Elle est accompagnée de toute sa maison.

Nécrologie. — On annonce la mort, à Cambrai, de M. le docteur A. Raoult-Deslongchamps, médecin principal de 1re classe en retraite, ancien médecin en chef de l'état-major de la place de Paris, ancien de lacin en chef du 12e corps d'armée, commandeur méde Légion d'honneur.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SALOMON-BOURQUIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste SALOMON, entrepreneur de terrassements, décédé à Roubaix, le 20 juillet 1890, à l'âge de 53 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 22 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 23 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église **Saint-Joseph**, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard d'Haliuin.

Les amis et connaissances de la famille BACQ-LIBRECKT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Angélique-Elise BACQ, membre de la Confrérie du Saint-Rosaire et des Trépassés, pieusement décédée à Wasquehal, le 21 juillet 1890 à l'âge de 14 ans et 5 mois, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 23 courant, à 9 heures, en l'église de Wasquehal. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez Mme veuve Libbrecht, rue la Place. Les Messes de confrérie auront lieu le mercredi 30 juillet, à 6 h. 1/2 et 7 h. L'Obit du mois sera célébré le lundi 11 août, à 9 heures, et l'Obit des Trépassés aura lieu le jeudi 14 août, à 8 h. en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille Etienne MAZURELLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marthe-Angélique MAZURELLE, décédée à Roubaix, le 21 juillet 1890, à l'âge de deux ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le mercredi 23 courant, à 5 heures, en l'église Saint-Martin à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Loups, 12.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 23 juillet 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine TOULEMONDE, veuve de M. Clovis MEURISSE, pieusement décédée à Roubaix, le 20 mai 1885, dans sa 76e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 22 juillet 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie JACQUART, épouse de M. Victor MALADRY, décédée à Roubaix, le 21 juin 1890, dans sa 2e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

22 JUILLET 1805

LE FERROL

Ce jour-là Villeneuve remontait avec 20 vaisseaux français et espagnols vers le Ferrol, port situé à la pointe Nord-Ouest de l'Espagne, qu'il avait mission de débloquer pour aller ensuite débloquer Brest et apparaître dans la Manche avec des forces assez considérables pour que, dussent-elles se faire détruire, le passage fut ouvert pendant deux jours à l'armée de Boulogne, à qui il n'en fallait pas davantage pour effectuer sa descente en Angleterre.

Il courait au Nord-Est par un vent du Nord-Ouest et sur une seule ligne de file, lorsqu'il aperçut une flotte anglaise, forte de 15 vaisseaux, venant à contre bord de lui, sur une seule ligne aussi, et le cap au Sud-Ouest, entre lui et la terre, pour lui fermer le chemin du Ferrol; on était à une quarantaine de lieues de ce port, à la hauteur du cap Finistère, d'où ce combat est appelé, soit du Ferrol, soit du cap Finistère, soit même des Quinze-Vingts, à cause de la brume épaisse qui couvrait la mer.

En arrivant à notre hauteur, la ligne anglaise prolongea parallèlement la notre, et, suivant sa tactique ordinaire, manœuvra en vue de replier sa tête autour de la queue de la nôtre pour l'envelopper; afin de parer au danger, Villeneuve fit opérer à son vaisseau de tête un vivement grâce auquel tous les vaisseaux qui le suivaient, venant successivement virer au même endroit, comme les anneaux d'un serpent qui se replie, la queue se trouva bientôt à la place où était la tête, et les deux lignes ennemies, toujours parallèles mais plus rapprochées, et courant cette fois toutes deux au Sud-Ouest.

C'est dans cette position que le combat s'engagea ; il y avait une manœuvre tout indiquée : notre ligne étant plus longue de cinq vaisseaux que celle des Anglais, c'était d'en replier notre tour la queue autour de la leur et de la mettre entre deux feux ; l'épaisseur de la brume ne permit pas à Villeneuve de la voir ou de l'ordonner, et le brave amiral Magon dut rester spectateur à peu près inactif avec l'arrière-garde, du combat que les deux escadres se livraient de vaisseau à vaisseau.

L'un des vaisseaux anglais fut tellement maltraité qu'il fallut le retirer du combat, mais trois vaisseaux espagnols de notre avant garde le furent tellement aussi que, ne pouvant plus manœuvrer, ils furent poussés par le vent hors de la ligne, vers les Anglais. Un mouvement en avant de la ligne entière eût suffi à les y replacer. Villeneuve ne l'ordonna pas, et si le capitaine Cosmao parvint à en ressaisir un, les deux autres furent emmenés par les Anglais, eux-mêmes fort endommagés.

La nuit avait interrompu le combat; le lendemain matin, on aperçut les Anglais en retraite; les équipages demandaient à grands cris à leur courir sus, Villeneuve hésita, perdit du temps, l'essaya trop tard, et finit par donner l'ordre de s'arrêter; c'est alors qu'on vit l'amiral Magon saisi d'un tel transport d'indignation que, trépignant, écumant, courant en furieux sur le pont de son vaisseau, quand il vit passer devant lui celui de son amiral en retraite, il l'apostropha, de trop loin heureusement pour être entendu, lui lançant, dans sa rage, tout ce qu'il trouvait sous sa main, jusqu'à sa lunette et sa perruque qui tombèrent à la mer.

VARIÉTÉS

LE CIMETIÈRE

(SUITE)

Les agrandissements actuels du cimetière de Roubaix se font dans des proportions bien vastes, si vastes que chacun de nous peut y entrevoir sa place. Mais quel est l'homme du monde le plus occupé de son avenir qui regarde au-delà de la tombe? Quel est celui dont les soucis s'étendent au-delà de la vie présente ? Quel est celui dont chacune des actions prépare l'éternité? Et cependant, quelle leçon dans ce sombre cimetière peuplé de morts où le silence parle si haut ? quelle prédication muette! Que d'éloquence même dans ce dernier décor du luxe ou de la pauvreté! C'est en vain que la vanité humaine porte jusqu'au tombeau et l'orgueil et le luxe, en vain qu'elle proteste contre le néant, en vain qu'elle cherche à éterniser le souvenir consacré à la tombe.

Que les monuments créés par le cœur ou par la vanité soient de bronze ou de pierre, d'argile ou de poussière, que le nom de ceux qu'ils recouvrent soit gravé dans le roc ou écrit sur la cendre, un jour viendra où il tombera dans l'oubli, et l'indifférence qui en lira les caractères effacés fera la loi extérieure de l'égalité. Et que ce nom survive des siècles, lorsque ces siècles seront passés, l'oubli viendra; ceux même qui auront voulu donner au souvenir la forme éternelle ne seront plus là pour protéger leur œuvre, et si le nom du pauvre s'est effacé du monde pour rester gravé dans le cœur des parents et des amis, il a peut être survécu à celui que des mains étrangères ont gravé en lettres d'or pour être lu par l'indifférence, la curiosité ou l'oubli...

Quelque vivace que soit le souvenir, il ne survit pas au cœur qui le porte, et le souvenir qui n'est plus qu'une pierre, un nom, une couronne, un bouquet, n'est plus qu'un souvenir du souvenir ! le temps aussi en aura raison; il arrachera les pelles du roc, effacera le contour des caractères, emportera les pétales des fleurs comme le vent emporte la feuille dans un tourbillon de poussière !

Ce temps qui efface tout, effacera du souvenir des vivants ceux qui auront le plus vécu !

Si riche que vous soyez, vous n'achèterez jamais l'œuvre des années ! le souvenir du nom ne s'escompte que dans la monnaie du cœur, du talent et des bienfaits. Et le monde qui flatte les défauts est celui qui oublie ! Le monde qui critique et méconnait le talent se souvient ! là du moins l'homme est logique, il s'associe à l'œuvre de Dieu, éternise les vertus de l'âme jusque dans la cendre dont elle s'est parée, tandis que le souvenir des hommes inutiles disparaît avec eux.

Le cimetière parcouru souvent, est rempli de cons